

REPUBLICQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2022.06.04 Du 6 décembre 2022</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p style="text-align: center;">VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p style="text-align: center;">La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : application de la majoration prévue pour les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-04-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>	
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu la délibération n° 2020.02.01 du 9 juin 2020 modifiée par la délibération n° 2020.04.07 du 5 octobre 2020 relative aux indemnités de fonction des élus,  Considérant que la ville de La Celle Saint-Cloud a été chef- lieu de canton,	
POUR : 27 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 4	Considérant qu'à ce titre une majoration de 15 % des indemnités de fonction octroyées peut être attribuée,	
<p style="text-align: center;">PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>Considérant qu'il convient de modifier la délibération 2020.04.07 du 5 octobre 2020, fixant le montant des indemnités des élus, suite à la démission de Madame Laurence JOSSET, 9ème adjoint au maire, de désigner un nouvel adjoint et de fixer le taux de son indemnité de fonction à 15,7 % compte tenu des missions exercées et de fixer celui du conseiller délégué aux logements à 27 %, en raison de l'élargissement de ses missions,</p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A La MAJORITE des membres présents et représentés, Pour : 27 Contre : 2 - M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD. Abstentions : 4 - J-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J-F. THOMAS</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'adopter la majoration maximum de 15 % susceptible de s'appliquer à l'enveloppe indemnitaire, en raison du fait que la commune a été chef -lieu de canton,</p> <p>Dit que la date d'effet de cette majoration sera identique à celle du versement des indemnités de fonction correspondantes.</p> <p>Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au BP.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="507 1809 944 2085" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par délégalion</p>  <p style="text-align: center;">Aurélie BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1043 1816 1465 2011" style="text-align: center;"> <p>Pour extrait conforme au registre</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Olivier DELAPORTE</p> </div> </div>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ		

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--